

La Voie à Suivre

Vayigach

708

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com
Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com



5 Tevet 5772 - 31 Décembre 2011

Rabbi David Pinto Chlita

Faire précéder les larmes au châtement

« Je se jeta au cou de Binyamin son frère et pleura ; et Binyamin aussi pleura sur son cou. » (45, 14)

Rachi explique que Yossef a pleuré sur le cou de Binyamin à cause des deux Sanctuaires qui se trouveront sur le territoire de ce dernier et qui seront tous deux détruits. Quant à Binyamin, il a pleuré sur le cou de Yossef au sujet du Sanctuaire de Chilo, qui se trouvera sur le territoire de celui-ci et sera détruit. Ce commentaire soulève une grande question : on dit que « la souffrance suffit en son temps », c'est-à-dire qu'un moment déterminé est prévu pour pleurer et se lamenter sur chaque malheur. S'il en est ainsi, pourquoi Yossef et Binyamin s'affligent-ils pour une destruction qui n'a pas encore eu lieu ? De surcroît, ils sont à présent confrontés à d'autres épreuves comme l'exil d'Égypte et le poids de la servitude... ils auraient dû s'attrister pour ces malheurs plutôt que pour une future destruction !

De plus, à ce moment-là, la destruction n'était pas encore certaine. En effet, le Temple devait être détruit à cause de la haine gratuite et comme punition pour les explorateurs et le peuple qui avaient pleuré sans raison au sujet de la terre d'Israël. Puisque ces plaintes étaient vaines, D. leur avait dit « Vous pleurez gratuitement ? Vous finirez par verser des larmes durant toutes les générations pour la destruction du Temple ! » Mais lors de la rencontre entre Yossef et Binyamin, les bnei Israël n'avaient pas encore commis la faute des explorateurs et ce décret n'aurait peut-être jamais été prononcé, car ils auraient pu s'empresser de se repentir. Par conséquent, le projet de destruction n'était pas encore confirmé à cette époque-là. Pourquoi alors les deux frères pleurent-ils sur un malheur hypothétique ?

Enfin, il est rapporté que lorsque Ya'akov a voulu révéler à ses fils la date de la fin de l'exil, celle-ci lui a échappé, car l'esprit prophétique l'avait quitté. Hachem a intentionnellement fait oublier cette date à Ya'akov afin de transmettre un enseignement aux générations à venir : bien que le moment de la rédemption finale ait déjà été fixé, nous avons le devoir d'attendre chaque jour la venue du Machia'h, et par la force du repentir, d'accélérer la fin de l'exil, de faire en sorte que D. hâte la délivrance. En effet, il est bien connu que la rédemption arrivera soit en son temps, soit dans le contexte de « Je la hâterai » (Sanhédrin 98a). En vertu de cela, il est interdit de perdre espoir et nous devons y aspirer chaque jour.

De cette manière, Yossef et Binyamin auraient également dû ressentir que le décret de destruction n'était pas scellé et que la techouva du peuple d'Israël pouvait le révoquer. Sachant cela, pourquoi ont-ils jugé qu'il convenait de s'affliger au sujet du Temple alors qu'ils étaient aujourd'hui confrontés à d'autres tracas ?

En réalité, ils ont voulu transmettre aux générations à venir qu'il faut faire précéder le remède au coup. Ainsi, la simple éventualité d'une destruction du Temple les obligeait à tout faire pour l'éviter. Ce seul risque, même s'il n'était pas confirmé, devait éveiller le peuple à un repentir complet. La dévastation a été causée par la haine gratuite

et l'atteinte à l'unité d'Israël, et c'est pour cette raison que les frères ont pleuré. Ils ont voulu enseigner à Israël qu'il allait à présent subir l'asservissement de Par'o pour être ensuite délivré avec miracles et prodiges. Puis cette libération le mènerait au don de la Torah. Comme nous le savons, la Torah n'a été donnée au peuple juif que lorsque celui-ci était uni. En effet, la mise en application de la Torah et la présence divine sont conditionnées par l'unité du peuple et son sentiment de coresponsabilité. Dès que des dissensions apparaissent au sein de Son peuple, D. S'empresser d'en détourner Sa présence.

Mais le peuple d'Israël n'a malheureusement pas tiré leçon de l'attitude des deux frères. Il a fomenté une querelle en se moquant et en calomniant la terre. Ensuite il n'a pas su préserver son unité et a exacerbé l'hostilité des uns contre les autres, ce qui a finalement abouti à la destruction du Temple.

A ce sujet, on raconte l'histoire suivante : une femme âgée avait quitté ce monde en léguant dans son testament la même somme d'argent à tous ses descendants, à l'exception de l'une de ses petites-filles à qui elle attribuait un montant équivalent à la somme des héritages de tous ses autres descendants. Les membres de la famille de la défunte se sont rendus au beit din pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'erreur dans le testament. Les juges ont alors cherché à voir tous les écrits de la disparue. Au fil de la recherche, ils ont trouvé un journal intime dans lequel la vieille dame avait l'habitude d'écrire tout ce qui lui arrivait. Dans l'une des pages, elle racontait qu'elle avait rassemblé tous ses descendants pour leur décrire les sombres jours de l'Holocauste.

Elle soulignait dans ses propos que tous ses petits-enfants l'avaient écoutée attentivement mais que l'une de ses petites-filles s'était particulièrement identifiée à ses paroles et que son visage s'était empli de larmes tandis qu'elle écoutait ces effroyables histoires. La vieille dame ajoutait qu'elle était persuadée que cette petite-fille transmettrait aux générations à venir ce qui s'était produit durant ces redoutables années, tant elle s'était sentie concernée par cette histoire. Face à ce témoignage, les juges ont compris pourquoi la grand-mère lui avait légué une somme plus importante : elle l'avait sentie capable de perpétuer ces récits.

Les pleurs des frères nous enseignent que nous devons prendre le deuil pour la destruction du Temple : si Yossef et Binyamin se sont tant attristés alors que le projet de destruction était encore incertain, a fortiori nous, après la destruction avérée du Temple, devons nous endeuiller et nous repentir afin de mériter de voir sa reconstruction. Ainsi, il nous faut renforcer notre unité, rapprocher les âmes et éviter les controverses afin de mériter la venue du Machia'h, rapidement et de nos jours. Amen.

Paris Lyon Marseille

16:44 16:47 16:53

17:59 17:57 18:01

Allumage

Fin



Les trois jeûnes de Tévet

Le jeûne du 10 Tévet est l'un des quatre jeûnes que nous ont fixés les Sages à la suite de la destruction du Premier Temple. En ce jour-là, Nevou'hadnetsar roi de Babylonie a commencé le siège de Jérusalem.

Ce siège devait durer un an et demi, et se terminer le 9 av, par la destruction du Temple et l'exil des juifs en Babylonie, accompagné de terribles cruautés. Pendant cette époque, la situation s'aggrava dans la ville, lentement mais sûrement. Cette époque de terreur est décrite pour toutes les générations dans le livre d'Eikha (les Lamentations).

Le mois de Tévet a connu trois événements désastreux, qui se suivent chronologiquement, du huit au dix Tévet. C'est pourquoi nos Sages ont institué des jeûnes pour toutes les générations, mais ceux du huit et du neuf Tévet s'appellent « ta'anit tsaddikim », des « jeûnes pour les tsaddikim », et seules quelques rares personnes les observent, alors que celui du dix Tévet est un « ta'anit tsibur », un « jeûne pour toute la communauté ».

Comme nous l'avons dit, le dix Tévet, Nevou'hadnetsar roi de Babylonie a assiégé Jérusalem, ce qui a fini par la destruction d'Israël, ainsi qu'il est écrit : « La neuvième année de son règne, le dixième jour du dixième mois, Nevou'hadnetsar roi de Babylonie est venu, lui et toute son armée, attaquer Jérusalem. Il a campé sous ses murs et a construit un rempart tout autour. La ville a subi le siège jusqu'à la onzième année du règne de Tsidkiyahou. Le neuf du mois, la famine sévissait dans la ville et les gens n'avaient plus de pain. Alors, la ville fut ouverte par une brèche » (II Melakhim, 25).

Voici comment le Midrach (Pessikta Rabba 26) décrit la famine qui sévissait alors dans la Jérusalem assiégée :

« La famine sévissait dans la ville – et les filles de Sion se rassemblaient dans les rues et se regardaient, en se disant l'une à l'autre : Pourquoi es-tu sortie, toi qui ne sors jamais dans la rue ? Et l'intéressée répondait : Est-ce que je te cache quelque chose ? La faim est terrible, je ne peux pas la supporter. Elles se soutenaient mutuellement pour chercher quelque chose à manger dans la ville et ne trouvaient rien. Alors elles enlaçaient les colonnes et mouraient dessus dans tous les coins ; de tout petits enfants déambulaient à quatre pattes, chacun reconnaissait sa mère et montait sur elle pour chercher son sein et le mettre en bouche, au cas où il y trouverait du lait, mais il n'en trouvait pas, il devenait fou et mourait sur le sein de sa mère. »

Pendant trois ans, le Saint béni soit-Il attendit qu'ils se repentent. Comme l'expliquent les Sages dans le Midrach (Yalkout Chimoni Eikha 1) : « Quand ce méchant vint avec les rois à Jérusalem, il aurait dû la conquérir rapidement, mais le Saint béni soit-Il a donné des forces aux habitants de Jérusalem, jusqu'à la troisième année, dans l'espoir qu'ils se repentent. Il y avait dans Jérusalem un grand nombre d'hommes vigoureux, qui luttaient contre les Chaldéens en faisant parmi eux de nombreuses victimes. Il y avait un certain héros su nom d'Avika ben Gabarti qui, quand les soldats bombardaient les murailles avec de grosses pierres, les recevait dans sa main et les renvoyait sur les soldats en entuant beaucoup, à un certain moment il s'est même mis à attraper les pierres avec ses pieds pour les leur renvoyer. Mais à cause des péchés, le vent l'a fait tomber du haut des remparts et il est mort. A ce moment-là, une brèche a été ouverte dans les murs de Jérusalem et les Chaldéens ont pénétré à l'intérieur. »

A une époque plus tardive, les Sages ont joint au dix Tévet la commémoration des deux autres événements qui s'étaient produits le huit et le neuf : le huit, la mort d'Ezra le sofer, celui qui avait relevé les ruines du royaume de Judée après soixante-dix ans d'exil, et avait amené la construction du deuxième Temple. Et le neuf, la traduction de la Torah à l'époque de la souveraineté grecque.

Après le terrible Holocauste, la destruction des communautés juives et la mort de six millions de juifs, la Rabbanout HaRachit d'Israël a fixé le dix Tévet comme un « jour général de kadich ». En ce jour, les familles des victimes dont on ne connaît pas la date de la mort disent kadich, étu-

dient des michnayot et allument des bougies pour le souvenir de ces saints, puisse Hachem venger leur sang.

Le sens du jeûne

Le « Yessod Véchorech HaAvoda » indique que quel que soit le jour, le jeûne a le pouvoir d'éveiller aux larmes par la récitation des seli'hot, et c'est une grande obligation de se lamenter et de déplorer profondément tous ces événements, qui ont contribué à amener, pour ainsi dire, une profonde douleur pour le Créateur, et de grandes catastrophes pour Ses enfants, comme on le sait. C'est cela l'essentiel et la racine du jeûne. En effet, chaque peine suffit en son temps, mais l'essentiel du jeûne et son but est, comme le dit le Rambam, d'« éveiller les cœurs à ouvrir les chemins du repentir, et que ce soit un souvenir de nos mauvaises actions et de celles de nos pères qui leur ressemblaient, avant que cela ne provoque les mêmes malheurs pour nous que pour eux, afin que par le souvenir de tout cela nous revenions à de meilleurs voies. »

Le Chela HaKadoch rapporte dans son commentaire sur le traité Ta'anit, au nom des Anciens, que le mot « ta'anit » (jeûne) est formé des lettres « tat ani (donner au pauvre). Le « ta'anit » a la même valeur numérique que l'expression « kematnat yado » (selon ses moyens), ce qui nous enseigne qu'on doit donner de la tsedaka le jour du jeûne.

Les Sages ont dit dans le traité Berakhot au nom de Mar Zoutra : « La récompense du jeûne est la tsedaka. » Le Ba'h en a donné la raison : les Sages ont dit que certains aiment leur argent plus que leur propre corps, et pour eux le jeûne n'est pas tellement difficile. C'est pourquoi si on jeûne tout en donnant de la tsedaka, alors l'expiation est totale.

Les Guilionei HaChass donnent une raison supplémentaire : Pour que le jeûne soit entièrement pour l'amour du Ciel et ne comporte aucun profit du fait qu'on a gagné l'argent qu'aurait coûté le repas de ce jour-là, on donne après le jeûne en tsedaka le prix qu'aurait coûté la nourriture de ce jour, pour qu'il ait été totalement pour l'amour du Ciel.

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Que ce qui vous appartient reste à vous

Un des commerçants de Mogador est une fois revenu de Londres avec un bateau chargé de marchandises. Au cœur de la mer a éclaté une grande tempête qui menaçait de couler le bateau et de noyer tous ses occupants.

Le commerçant s'est animé de la foi de ses pères et a prié pour être sauvé par le mérite du tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto. Il a même promis d'offrir au fils du tsaddik, Rabbi Hadan, toute sa richesse ainsi que le propre habit qu'il portait, s'il était sauvé.

Il est bien connu que quiconque se trouvait dans la détresse et faisait un vœu pour la caisse de bienfaisance du tsaddik était protégé.

Arrivé à bon port, heureux et soulagé, l'homme d'affaire a regretté son serment et a voulu réciter « l'annulation des vœux ». Il a décidé qu'il ne donnerait pas à Rabbi Hadan toute sa richesse, comme il l'avait initialement promis, mais uniquement un petit cadeau, pas davantage.

Alors qu'il était encore plongé dans ses pensées, des émissaires de Rabbi Hadan sont arrivés chez lui en déclarant : « Le Rav veut vous voir immédiatement. » L'homme s'est tout de suite rendu chez le Rav, qui a affirmé : « Toute votre richesse et tous les bateaux m'appartiennent. Le vêtement que vous portez est également à moi et non à vous ! »

Stupéfait, le commerçant a demandé au Rav : « D'où savez-vous tout cela ? Je n'ai pourtant raconté à personne ce qui s'est passé ni les vœux que j'ai formulés ! » « Mon père m'est apparu en rêve et m'a tout raconté » a répondu le tsaddik, avant d'ajouter :

« Afin que vous n'ayez pas besoin d'annuler vos vœux, je vous fais cadeau de tout. Que ce qui vous appartient reste à vous. »

Oublier et pardonner

« Et maintenant, ne vous affligez point, ne soyez pas irrités contre vous-mêmes de m'avoir vendu pour ce pays ; car c'est pour le salut que D. m'y a envoyé. » (Béréchit 45, 5)

L'extraordinaire grandeur de Yossef se révèle ici dans toute sa splendeur lorsqu'il console ses frères au sujet du 'mal' qu'ils lui ont fait en le jetant dans le puits : il les encourage et tente de les persuader que leurs actes ont finalement eu un effet positif pour lui comme pour eux. Non seulement il ne demande pas de comptes sur le passé, mais il agit avec bienveillance envers eux et se soucie de leur avenir.

Rabbi Chimchon Aharon Polonsky, le Rav de Teplik, avait un ami proche du nom de Mordekhaï Eliach qui lui donnait chaque mois des sommes d'argent destinées aux personnes dans le besoin. Il va sans dire que le Rav lui-même ne tirait aucun profit de cet argent, ne serait-ce qu'un centime. Il le reversait intégralement aux mendiants de Jérusalem. Certains venaient directement le chercher chez lui tandis que d'autres, plus discrets, le recevaient à la maison.

Un jour, les membres de la maison du Rav ont remarqué que celui-ci envoyait à une certaine famille le double du montant habituel. Étonnés, ils lui ont demandé le sens de cette attitude. Il a répondu : « Sachez que lorsque j'ai quitté les pogroms de Russie pour m'installer en Israël, nous n'avions pas de quoi manger. Cet homme-là à qui j'envoie une telle somme était alors gabaï tzedaka (encaisseur d'œuvres de bienfaisance) et il m'avait refusé son aide. Maintenant la roue a tourné : c'est moi qui distribue l'argent, et lui qui le reçoit. Afin d'éviter toute rancune, que D. préserve, je lui accorde davantage de tzedaka. Ainsi dans le monde de la vérité, on ne m'accusera pas de m'être peut-être vengé ou montré vindicatif à cause de cela... »

La profondeur de la pensée

Lorsque le Gaon Rabbi Yossef Dov Soloveitchik a divorcé de sa première épouse, il a vigoureusement refusé toutes les 'générosités' de son beau-père qui avait prévu de le dédommager intégralement s'il voulait quitter sa femme. Plus encore, même après avoir accepté son sort et avoir accordé le 'guet' à son épouse, il a refusé toute 'offre' de son beau-père et a également décidé de ne rien emporter avec lui en quittant la demeure de ses beaux-parents, excepté le talith.

Il était constamment préoccupé par sa subsistance alors qu'il désirait intensément être compté parmi les assidus de la maison d'étude. Un des hommes riches de la ville de Bobrouïsk lui a alors proposé d'enseigner à ses deux fils la Guemara et les lois juives trois heures par jour, pour un salaire complet de trois roubles par semaine, nourri, logé et blanchi. Mais Rav Soloveitchik a refusé l'offre.

Le Rav de Bobrouïsk, ami de Rabbi Baroukh Mordekhaï Ettingue zatsal, a tenté de convaincre le Gaon et de le persuader d'accepter cette proposition, ne serait-ce que pour quelques mois, mais celui-ci a persisté dans son refus. Le Rav de Bobrouïsk n'a pas réussi à bien saisir les motivations du Gaon mais a pensé qu'enseigner la Torah aux fils d'un homme riche

« n'était pas de son rang ». Il lui a alors fait remarquer : « Enseigner la Guemara et les dinim n'est en rien rabaissant ! Rabbi 'Haïm de Volojine ajoutait même après son nom l'appellation 'Enseignant', afin de souligner son grade et sa fonction. »

Mais le Gaon a répliqué : « Mon ancêtre Rabbi 'Haïm de Volojine enseignait la Torah aux fils des gens nécessiteux et leur donnait même de quoi vivre afin qu'eux-mêmes transmettent plus tard cette Torah. Mais vous me proposez de gagner ma vie en enseignant aux fils d'un homme aisé ! Je crains donc que la Torah que je leur prodiguerais dans leur jeunesse ne devienne un obstacle à l'âge adulte, car ils risqueraient de l'utiliser contre les Rabbanim qui siègent comme juges. »

Mais le Rav de Bobrouïsk n'a pas été convaincu par les arguments du Gaon et a continué à insister auprès de lui afin qu'il accepte d'enseigner aux enfants de l'homme fortuné.

Le Gaon a alors décidé de lui révéler la véritable raison qui l'empêchait d'accepter cette mission :

« Je pense que cet homme-là ne recherche pas le bien de ses fils et qu'il n'agit pas pour l'amour du Ciel ! En effet, il rivalise avec mon beau-père dans son commerce et il le hait. Je crains, et la chose est probable, qu'il cherche uniquement, en me retenant à Bobrouïsk et justement dans sa demeure, à fâcher mon beau-père et à se venger de lui et de sa famille. Comment pourrais-je agir de manière si vile ? Je refuse de les humilier, de leur faire un tel affront et de transgresser l'interdit 'Ne sois pas indifférent à la souffrance de ton prochain' ! »

Le Rav de Bobrouïsk, face à l'immense piété du Gaon, a alors cessé d'insister à ce sujet.

A la lumière de la Paracha

La consolation de Ya'akov

« Je peux mourir à présent, puisque j'ai vu ta face, puisque tu vis encore ! » (46, 30)

L'explication du midrach rapportée par Rachi est la suivante : Ya'akov a dit 'Je redoutais de mourir deux fois, dans ce monde-ci et dans la monde à venir.' En effet la Chekhina s'était retirée de lui (...). 'Du moment que tu es en vie, je ne mourrai qu'une seule fois.' Cela est difficile à comprendre si l'on considère les paroles de nos Sages (Ta'anith 5b) : Rabbi Yo'hanan affirme que Ya'akov n'est pas mort, or ici on dit qu'il mourra une seule fois, c'est-à-dire dans ce monde-ci.

En réalité, la souffrance de Ya'akov lors de la disparition de Yossef était uniquement due à l'éloignement de la Chekhina. Par ailleurs, il craignait de descendre au Guéhénom, comme l'explique Rachi (Béréchit 37, 35) : « Selon le midrach, Ya'akov a dit 'J'ai reçu de D. un signe m'assurant que, si aucun de mes enfants ne meurt de mon vivant, je serai certain de ne jamais voir le Guéhénom.' »

C'est pourquoi il a dit : « Même si je dois mourir une fois dans ce monde-ci, cela vaut la peine. Maintenant je ne souffre plus puisque tu vis encore : je mériterai donc le monde à venir et la Chekhina va à nouveau m'habiter. C'est cela qui me console. »

A la Source

« Je crains D. » (42, 18)

Le « Panim Yafot » déduit de cette phrase que nous pouvons nous glorifier de notre crainte de D. Il n'y a pas lieu de la cacher ou de la dissimuler d'une quelconque manière : il faut la dévoiler.

De plus, nos Sages ont déclaré que « tout est entre les mains de D. excepté la crainte de D. ». Ainsi, nous avons le droit d'être fiers de la crainte de Hachem que nous avons acquise. C'est donc ce qu'a dit Yossef à ses frères : « Faites ceci et vous vivrez ; je crains D. »

« Non, ce n'est pas vous qui m'avez fait venir ici » (45, 8)

On rapporte dans l'ouvrage « Ta'am Vada'at » que les paroles de consolation que Yossef a adressées à ses frères nous enseignent un principe fondamental de conduite :

Il n'est pas suffisant de pardonner à celui qui nous a porté atteinte, il faut aussi lui donner l'impression de n'avoir jamais fauté envers nous, tout comme Yossef a expliqué à ses frères que D. l'avait envoyé ici et qu'ils n'avaient donc aucune raison de s'affliger ou d'être profondément chagrinés.

Le Gaon Rabbi Yerou'ham Leivovitz ajoute que si la personne nous ayant fait du mal cherche à se justifier, répliquer que ce n'est pas nécessaire revient à lui retirer le bon sentiment d'avoir demandé des excuses. Il faudra donc écouter son prochain afin qu'il puisse bénéficier de ce sentiment apaisant...

« Ce qui avait plu à Par'o et à ses serviteurs. » (45, 16)

Pourquoi Par'o et ses serviteurs se sont-ils réjouis de l'arrivée en Egypte de la famille de Yossef au point que le verset puisse employer le verbe 'plaire' ?

Rabbi 'Ovadia Sforno répond ainsi :

Par'o l'impie a pensé que désormais, dès l'installation de la famille de Yossef en Egypte, la surveillance de ce dernier sur le pays ne serait plus celle d'un dirigeant étranger mais celle d'un citoyen ayant l'intention de s'installer sur cette terre, lui et sa descendance.

Ainsi, il prendra certainement garde au bien du pays et de ses habitants de tout son cœur. C'est pour cela que Par'o s'est réjoui et que la chose lui a plu, ainsi qu'à ses serviteurs.

« JJ donna à tous, individuellement, cinq habits de rechange. » (45, 22)

L'auteur de « Yessod Vechorech Ha'avoda » trouve dans cette phrase une jolie allusion. Les lettres du terme « cinq ('hamech) » sont les initiales des mots : « mois ('hodech), fête (mo'ed), et chabbat. » Ceci vient nous faire compren-

dre qu'il faut se changer de vêtements en l'honneur de ces jours-là.

« Je pleura longtemps dans ses bras. » (46, 29)

« Quant à Ya'akov, il n'est pas tombé au cou de Yossef et ne l'a pas embrassé. Nos maîtres ont enseigné qu'il était alors en train de réciter le Chema' » (Rachi).

Dans son commentaire sur le traité Yoma (page 19a), le Maharcha affirme que telle est la raison pour laquelle nos Sages ont dit : « Quiconque lit le Chema en faisant des signes avec les yeux ou des grimaces avec les lèvres, est visé par le verset de la Torah : « Ce n'est pas Moi que Tu as invoqué, Ya'akov. »

En effet, ces attitudes ne ressemblent pas à celle de Ya'akov Avinou qui n'a pas interrompu sa lecture du Chema même lorsqu'il a rencontré Yossef, le fils de sa vieillesse qui lui avait tant manqué durant vingt-deux ans.

La lumière du Zohar

« Il vit les voitures que Yossef avait envoyées pour l'emmener et la vie revint au cœur de Ya'akov leur père. » (45, 27)

Rabbi 'Hia a déclaré : « la présence divine ne réside pas dans un endroit triste mais uniquement dans un lieu joyeux. En effet il est écrit 'Eh bien ! Amenez-moi un musicien. Tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit de D. s'empara du prophète' car la Chekhina ne s'installe pas dans un endroit plongé dans la peine.

D'où l'apprend-on ? De Ya'akov, que la Chekhina a quitté alors qu'il s'affligeait sur le sort de son fils. Puis, dès qu'il s'est réjoui en apprenant la nouvelle de la vie de Yossef, 'la vie revint immédiatement au cœur de Ya'akov leur père.' »

(Parachat Vayechev Page 180b)

Garde ta langue

Persécution

Il n'y a pas de différence dans l'interdiction de la médisance entre raconter à un juif ou à un non-juif. Il y a des gens qui se trompent beaucoup à ce propos, et qui disent du mal devant un non-juif de la marchandise que leur a vendu un juif, ou du travail qu'il a fait. Il est fréquent que cela provoque des dommages et de la peine, et parfois cela peut tourner en persécution pour l'autre.

(Hafets Haïm)